

Danse et subventions

Le grand écart entre les troupes et Ottawa



Les Ballets Jazz de Montréal.

Photo Ian Westbury

MATHIEU ALBERT

Le 8 décembre dernier, les Ballets Jazz de Montréal, le troupe de danse folklorique les Sortilèges, ainsi que le Ballet Eddy Toussaint, se rendaient à Ottawa pour manifester devant les locaux du Conseil des arts du Canada (CAC). Les trois compagnies espéraient, par ce coup d'éclat, donner une dimension publique aux vexations ressenties face au Service de la danse qui, « depuis 15 ans », affirment-elles, refuse systématiquement d'accorder son appui à leurs activités.

Réunies en coalition sous la présidence de Richard Gervais, qui est également président de conseil d'administration des Ballets jazz, les trois compagnies soutiennent que les critères de sélection du Service de la danse sont totalement biaisés et ne s'inscrivent pas dans la tradition canadienne.

Elles déclarent, en outre, ne pas comprendre pourquoi les demandes qu'elles adressent à Ottawa essuient continuellement un refus, alors que la qualité de leurs spectacles est acclamée partout à travers le monde.

Pour appuyer leur position, les Ballet jazz ont rendu public des extraits de lettres qu'ils qualifient de « carrément contradictoires », signées par la responsable du Service de la danse, Mme Monique Michaud.

L'une de celles-ci, par exemple, datée de juin 1985, explique que le Service se trouve dans l'impossibilité financière de subventionner la compagnie malgré les rapports positifs fournis par ses évaluateurs.

Pour les Ballet Jazz, la contradiction ne vient pas de la lettre elle-même, mais du fait que l'année suivante ce même Service recevait un supplément de \$1,6 million du ministère des Communications et que rien n'a alors été dirigé à son adresse. Pourquoi ? s'interroge la compagnie.

« C'est tout simplement parce que cet argent n'était pas renouvelable, et que j'ai reçu une directive du conseil d'administration disant que ces subsides supplémentaires devaient être distribués aux compagnies déjà subventionnées par Ottawa. Ce qui éliminait d'office les Ballets jazz », répond Monique Michaud.

Les Ballets Jazz tiennent par ailleurs pour contradictoire la double position adoptée à leur endroit par le Service.

Parmi les extraits de lettres rendus publics certains indiquent qu'il y a effectivement eu des années où le Service a manifesté une ouverture face à la compagnie, alors que d'autres, au contraire, en évacue toute possibilité.

Mme Michaud explique, à cet égard, « que depuis le départ d'Éva Von Genscy, qui dirigeait la compagnie à ses débuts, celle-ci va en dent de scie. Nos rapports disent que parfois c'est meilleur, à d'autres moments c'est moins bon ».

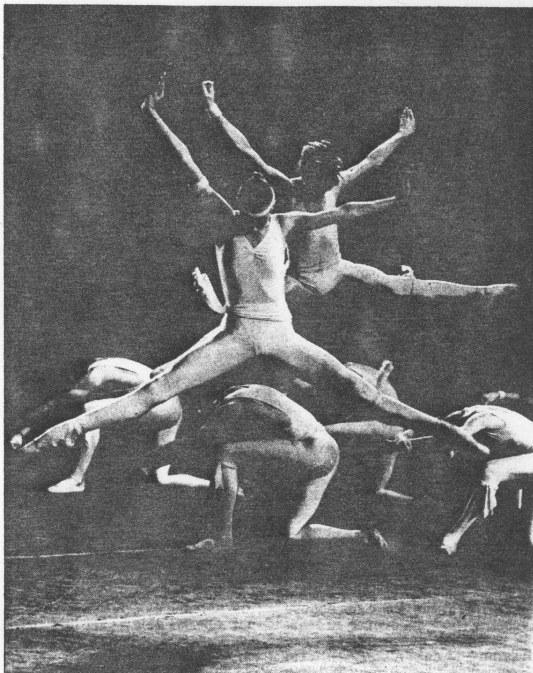
« L'ouverture dont nous avons fait preuve en 1985 provenait du fait que la saison de la compagnie avait été beaucoup mieux perçue que les précédentes par nos évaluateurs. Ils ont pensé qu'il s'agissait d'une nouvelle orientation pour la compagnie. Ils nous ont donc donné les moyens d'adopter une position plus favorable à son endroit ».

« Mais pour les années suivantes, les évaluateurs n'ont pas senti qu'il y avait une poursuite dans la direction prise en 85. C'est ce qui explique l'attitude du Service ».

En ce qui concerne les évaluateurs employés par Monique Michaud, Richard Gervais déclare que le système par lequel ceux-ci sont sélectionnés est miné par un vice de forme. Ceci, dit-il, « parce que le Service forme ses jurys à partir de gens de la profession qui sont eux-mêmes subventionnés. Ce qui est dangereux, étant donné que les fonds ne sont pas illimités ».

Naturellement, Mme Michaud ne partage pas la même opinion. « Il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, dit-elle. C'est que les gens qui évaluent pour nous peuvent eux aussi être évalués. Ils font partie du même système. Alors, si j'envoie le directeur artistique d'une compagnie subventionnée évaluer les Ballets Jazz, il sait pertinemment que sa compagnie sera à son tour évaluée par le même système. Ça pousse les gens à être pas mal objectif, parce qu'ils espèrent que leurs collègues en feront autant ».

« Je crois que l'argument le plus fort en faveur du système, c'est justement que les évaluateurs sont eux-mêmes évalués, et que ce système n'empêche nullement les nouvelles compagnies de se tailler une place au CAC. Depuis les 15 dernières années au moins une quinzaine de celles-ci sont venues s'ajouter sur nos listes ».



La Compagnie de danse Eddy Toussaint.

Photo Melodie Garbisch

Le dernier point sur lequel la compagnie insiste pour témoigner de la mauvaise foi du Service est celui entourant la demande de subvention qu'ils lui ont fait parvenir en mars dernier.

Comme toutes les demandes qu'ils adressent au CAC depuis 1982, celle-ci a également essuyé un refus. Mais la raison invoquée cette fois par le Service est une raison purement technique. Celui-ci ne possédant aucune évaluation récente de la compagnie ne pouvait donc prendre aucune décision face à l'octroi ou non d'une subvention.

Mais la compagnie soutient de son côté qu'il aurait été très facile pour le Service de procéder à une évaluation, parce qu'entre le 24 mars et le 25 avril elle présentait pas moins de 31 spectacles au Québec.

Monique Michaud affirme à ce sujet que ni son service, ni celui de l'Office des tournées n'ont reçu la moindre information relativement à cette série de représentations.

Dans la part du dossier réservé à Eddy Toussaint cette fois, toute l'argumentation gravite autour du seul et unique thème de l'écart entre la reconnaissance internationale dont le chorégraphe dit être honoré et le refus du CAC d'accorder son appui à sa compagnie.

En ce qui concerne ce renom, précisément, il n'est pas inutile de savoir que contrairement à ce qu'Eddy Toussaint répète à qui veut l'entendre, jamais il n'a remporté de médaille d'or à Helsinki en 1984. Ceci, pour la simple et bonne raison que la compétition n'en distribue aucune.

Ce que le chorégraphe a plutôt reçu consiste en un premier prix, mais qui vient en second derrière un Prix spécial qui, lui, cette année-là n'a pas été attribué. Le chorégraphe

n'a donc pas monté sur la première marche du podium, mais bien sur la seconde.

De plus, d'après les informations obtenues par LE DEVOIR auprès de la directrice de la compétition, Mme. Riitta Seppälä, Eddy Toussaint n'a aucunement remporté cet honneur pour la seule chorégraphie *Un simple moment*, mais plutôt pour un ensemble de trois pièces dont les noms ne nous jamais été dévoilés.

Ensuite, parmi la douzaine de critiques reproduites dans le dossier pour convaincre des mérites de sa compagnie, on ne retrouve à nulle part la signature éminente d'un connaisseur en matière de ballet.

Les textes reproduits viennent plus simplement d'Ottawa (*Le Droit*), de Montréal (*Le Journal de Montréal*), de Bruxelles, et de quelques villes françaises et belges de taille moyenne.

Le seul texte rédigé par un journaliste parisien porte la signature de René Sirvin. Un journaliste attaché au Figaro qui a déjà profité d'un séjour au Québec en 1984 pour écrire personnellement à Gilles Lefebvre, directeur-associé du CAC à l'époque, pour lui faire savoir tout le bien qu'il pensait de la compagnie.

Pour ce qui est des Sortilèges, la troupe n'a jamais pu obtenir le soutien d'Ottawa parce que le folklore a été éliminé des formes de danses admissibles à une subvention du CAC, en 1977.

« Faute de moyens pour faire autrement, notre conseil d'administration, explique Monique Michaud, a décidé de concentrer ses efforts sur le ballet, la danse moderne, et la danse expérimentale; excluant par là toutes les autres formes de danse. Et jusqu'à nouvel ordre, le Service ne peut faire aucune exception ».